

## Que va t'il se passer suite a une plainte d'agression

-----  
Par babsy

Bonjour,

Voilà j'ai un ami qui s'est fait menacer par deux jeunes gens armés d'un couteau en plein jour. Mon ami sous l'emprise de la peur, certainement, a planté le couteau dans la jambe de un, pris l'autre, l'a mis au sol et lui a frappé dessus avec des coups de poing, arcades à recoudre des dents et le nez cassés plus des côtes. Bien sûr les 2 compères ont porté plainte ce qui a valu 48h de garde à vue à mon ami. Le jugement est pour bientôt et mon ami a décidé de ne pas prendre d'avocat et de plaider la légitime défense avec 5 témoins qui ont assisté au fait. J'aurais aimé savoir ce que vous en pensez et ce que, à votre avis, il risque comme sanction

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par corimaa

Ca risque d'être compliqué de plaider la légitime défense. Quand on est capable d'enlever le couteau à deux types armés et de les massacrer... c'est que votre ami n'est pas une petite nature et a volontairement mis une raclée à ces deux types par vengeance.

Pour qu'il y ait légitime défense, il faut que le danger en face soit en rapport avec la riposte. Or, en face, même s'il y en avait deux contre un et armés de couteaux, ils n'ont pas fait long feu devant votre ami

-----  
Par babsy

Est-ce que il est susceptible de prison ferme ou risque plus aisément le sursis en sachant qu'il n'a aucun antécédent de délit vis à vis de la loi ?

Sans parler des diverses amendes et frais médicaux à sa charge je présume...

-----  
Par mimi493

Les peines sont individualisées, donc ça dépend du contexte et notamment, de l'état des personnes.

J'ai eu un ami qui comme ça s'est cru autorisé de massacrer une personne pour se défendre, il a pris 3 mois ferme et 6 mois avec sursis ... et il n'avait aucun antécédent, mais la victime était très abîmée

-----  
Par babsy

Merci beaucoup pour vos réponses. Reste à attendre et voir comment il va se sortir de ce mauvais pas.

-----  
Par corimaa

Est-ce que votre ami est une ceinture noire ou fait un sport de défense ?

-----  
Par babsy

D'après ce que je sais il a pratiqué un sport de ce genre, mais a arrêté voilà déjà un moment...sûrement que les réflexes restent quelque part malgré tout.

Pourquoi cette question ça pourrait entrer en ligne de compte au moment du tribunal ?

-----

Par corimaa

surement, car meme s'il a arreté, c'est une technique qui ne se perd pas, on sait désarmer un individu sans le massacrer

-----  
Par babsy

J'ai oublié de me connecter pour le message précédent...

En tout les cas, merci d'avoir répondu à mes diverses questions

-----  
Par mimi493

Si tu reçois une gifle, tend l'autre joue...sera la leçon non, la leçon c'est que la violence n'est pas la réponse à la violence, et que si elle est nécessaire, elle doit être proportionnée à l'attaque et uniquement nécessaire pour faire cesser l'attaque

Pourquoi cette question ca pourrait entrer en ligne de compte au moment du tribunal ? Si on sait comment maitriser sans blesser et qu'on a massacré la personne à la place, on n'est donc plus dans la légitime défense, mais dans la vengeance et donc bien des violences volontaires

-----  
Par corimaa

Donc en résumé des gars ricanant de la force d'etre armé d'un couteau et d'être à deux se cassent le nez, pour une fois...

A titre personnel, moi ça me fait jubiler. Sauf que la justice ne l'entend pas de la meme façon, d'où l'interet de se maitriser et de maitriser la situation, parce que ça se retourne contre vous ensuite